

Suies, odeurs, agriculteurs : le préfet de la Seine-Maritime fait un nouveau point après l'incendie à Lubrizol

Thomas Schonheere

4-5 minutes

Le préfet de la Seine-Maritime, Pierre-André Durand, a refait un point ce samedi sur la situation dans la métropole rouennaise, près de trois jours après [l'incendie à l'usine Lubrizol](#).

Sur la qualité de l'air : un "état habituel"

"Nous sommes dans un état habituel de la qualité de l'air à Rouen", a affirmé Pierre-André Durand. Les résultats d'analyses sur les composés organiques volatils sont tous inférieurs au seuil de quantification, c'est-à-dire qu'il y a une quantité trop faible pour être mesurée."

"Nous parlons bien là de toxicité, puisque nous avons toujours cette odeur persistante, a ajouté le préfet de la Seine-Maritime. C'est cette odeur qui est incommodante et qui est aussi anxiogène." Les médecins affirment que ces odeurs ne sont pas nocives, malgré les maux de tête et les nausées que certains ont pu rencontrer.

Il y a cependant *"une exception, qui est le site [de l'usine] lui-même, sur lequel on note une présence de benzène. Sur le site, il y a effectivement la présence d'une pollution plus concentrée"*, a ajouté le préfet.

ATMO Normandie a installé des capteurs le jour de l'incendie et effectué des prélèvements. **Ces mesures complémentaires sont toujours en cours d'analyse** et sont attendues pour la semaine prochaine.

Sur les suies : "teneurs habituelles" et présence par endroits de plomb

Concernant les analyses menées **sur les retombées de l'incendie** : *"Nous retrouvons [dans les échantillons] les teneurs habituelles*

pour une suie", explique le préfet. Il n'y a pas de "situation alarmante", mais depuis le départ, [la préfecture et les autorités sanitaires conseille de les manipuler avec précaution.](#)

*"Nous sommes dans le cas d'une pollution visible", note encore le préfet. Pour les particuliers, il est conseillé de ne pas consommer les produits souillés par les suies. En revanche, s'il n'y a pas de trace de suie, il n'y a pas de risque selon le préfet. Au terme des analyses, **il n'y a pas, toujours selon les autorités, de pollution en profondeur des sols et de particules fines en suspension au regard des analyses produites.***

"On note une présence de plomb en certains endroits, ajoute Pierre-André Durand. Etant précisé qu'il peut s'agir d'une source historique qui ne soit pas due à l'incendie car l'entreprise n'utilise pas ou n'avait pas de dispositif de plomb alors qu'en zone urbaine il peut y avoir d'emblée des traces de plomb", a expliqué le préfet. Là aussi, des mesures complémentaires sont en cours.

Sur les agriculteurs : des cultures "gelées" à titre conservatoire

Pour ce qui est des cultures touchées par les retombées de l'incendie, le préfet a annoncé une série de mesures prises à titre conservatoire, en attendant d'autres analyses : *"Les productions végétales non récoltées ne devront pas l'être."*

"Les productions qui ont été récoltées avant le 26 septembre et qui sont susceptibles d'avoir été exposées, le lait collecté auprès des vaches étant en pâturage depuis le 26 septembre, les œufs des élevages, le miel, etc., devront être consignés jusqu'à obtention de garantie sanitaire sur la base de contrôle officiel."

Pour le moment, les conditions d'indemnisation ne sont pas encore fixées. **112 communes sont potentiellement concernées** dans le département de la Seine-Maritime.

Sur les écoles : peut-être des écoles fermées lundi

Suite à l'incendie, les établissements scolaires ont été fermés dans plusieurs communes et il a été demandé de nettoyer les cours avant une réouverture totale lundi. *"Pour les écoles élémentaires, il est possible que quelques établissements qui n'auraient pas eu le temps de faire ces travaux aient besoin d'une journée supplémentaire."*

Sur l'amiante : un programme de mesures engagé

France Bleu Normandie [vous le révélait dès vendredi soir](#) : une toiture en amiante a été touchée par l'incendie à l'usine Lubrizol. *"Un programme de mesures de fibres dans l'air a été engagé sur un rayon de près de 300 mètres autour du site"*, assure le préfet, qui indique que l'essentiel du toit s'est affaissé et est encore présent sur le site

La préfecture de la Seine-Maritime [a mis ces résultats en ligne sur son site internet](#).